



RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 9 MARS 2016

Déclaration de Conformité

1. Identifiant du produit

**Lunettes de protection ACTIVE GEAR® - modÈle V125 -
Lunettes de protection résistantes aux chocs, à la poussière et
aux rayons UV.**

Poids : 31g

Matiere : Oculaire haute résistance (PC) ; Montures et branches
résistantes (Nylon)

Couleur verre : Incolore (V120), Fumé (V121)

Emballage : Sachet individuel



2. Coordonnées du fabricant

ACTIVE GEAR SA
Route de Chantemerle 58d
1763 Granges-Paccot
Switzerland

3. Déclaration de responsabilité

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration

Identification des EPI permettant la traçabilité : **V125** avec la
marque Active Gear et les références :
V125 - Numéros de lot indiqués sur l'emballage/produit.

5. Déclaration de conformité

L'organisme notifié impliqué : **Certottica** Organisme notifié n°
0530,
a effectué l'examen UE de type (Module B) et délivré le certificat
d'examen UE de type. **AC 23087**

6. Normes appliquées

Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées, y compris la date de la norme, ou à d'autres spécifications techniques

EN 166 F CE

EN 166:2001

2C-1.2 1F CE (clear
lens)5-3.1 1F CE (smoke
lens)EN 170:2001 (clear
lens)EN 172:2001 (smoke
lens)

CAT.II

7. Organisme notifié

Le cas échéant, l'organisme notifié impliqué :
Certottica, Organisme notifié No. **0530**,
Zona industriale Villanova, 32013 Longarone (BL) – Italy

Pierre-Alain CLÉMENT
Administrateur Active Gear SA
Granges-Paccot, 2026-06-10



ISO 9001:2015
ISO 14001:2015
ISO 45001:2018